

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
11 septembre 2025
n° 31 / 8096^e
pages 1473 à 1512

CHRONIQUE / Homicide

Loi créant l'homicide routier et visant à lutte contre la violence :
la démagogie en texte

> Emmanuel Dreyer

1482

ÉDITORIAL

1473 De la légitimité démocratique du sénateur Duplomb, *Jean-Pierre Marguénaud*

ACTUALITÉS

1477 Crédit à la consommation (réforme) : publication d'une ordonnance

1478 Contrefaçon (prescription) : succession d'actes distincts

1478 Contrat d'entretien (ascenseur) : date de la résiliation anticipée

1478 Traitement automatisé de données : accès à une messagerie

1478 Outrage public (origine) : stigmatisation du prénom

POINT DE VUE

1479 L'économie de basse altitude : un ciel trop normé pour innover dans l'Union européenne ?,
Walid Chaiehloudj

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1489 **Panorama** : Droit des mineurs, *Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire*

1496 **Notes** : Le devoir de vigilance prend ses marques et se démarque de la compliance,
note sous Paris, 17 juin 2025, Anne Danis-Fatôme et Tatiana Sachs

1503 Précisions sur la détermination de la compétence internationale
en matière de contrefaçon de brevets par application du règlement Bruxelles I bis,
note sous CJUE 25 févr. 2025, Clémentine Legendre

1508 Réflexions sur les sanctions civiles de l'agrément des prestataires de services d'investissement,
note sous Com. 9 juill. 2025, Thomas Gérard

ENTRETIEN

1512 Julien Dubarry – À propos de l'ouvrage
À la découverte du droit – Une propédeutique juridique



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

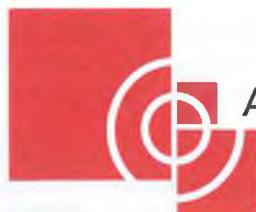
SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pierre Marguénaud

De la légitimité démocratique
du sénateur Duplomb

1473



ACTUALITÉS

1477

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à la consommation (réforme) :
publication d'une ordonnance

Propriété intellectuelle

Contrefaçon (prescription) :

succession d'actes distincts,

Civ. 1^{re}, 3 sept. 2025

1478

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'entretien (ascenseur) :

date de la résiliation anticipée,

Civ. 1^{re}, 3 sept. 2025

1478

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Traitement automatisé de données :

accès à une messagerie,

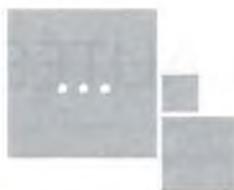
Crim. 2 sept. 2025

Presse et communication

Outrage public (origine) :

stigmatisation du prénom,

Crim. 2 sept. 2025



POINT DE VUE

1479

L'économie de basse altitude : un ciel trop normé pour innover dans l'Union européenne ?
par Walid Chaiehloudj



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1482

Loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence : la démagogie en texte
par Emmanuel Dreyer

PANORAMA

1489

Droit des mineurs
juillet 2024 – juillet 2025
par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

NOTES

1496

Le devoir de vigilance prend ses marques et se démarque de la compliance, *note sous Paris*, 17 juin 2025
par Anne Danis-Fatôme et Tatiana Sachs

1503

Précisions sur la détermination de la compétence internationale en matière de contrefaçon de brevets par application du règlement Bruxelles I bis, *note sous CJUE* 25 févr. 2025
par Clémentine Legendre

1508

Réflexions sur les sanctions civiles de l'agrément des prestataires de services d'investissement, *note sous Com.* 9 juill. 2025
par Thomas Gérard



ENTRETIEN

1512

Julien Dubarry – À propos de l'ouvrage *À la découverte du droit – Une propédeutique juridique*

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).